

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Parcours :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Volume horaire étudiant :	400 h	118 h	h	h	h	518 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Martial CHADEFaux Professeur ☎ 03.80.39.35.41 martial.chadefaux@u-bourgogne.fr	Nadine PICOT Secrétaire pédagogique ☎ 03.80.39.57.48 cca-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IAE DIJON	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le parcours unique de la mention Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) a pour objectif de former aux métiers de la comptabilité, de l'expertise-comptable et de l'audit, mais aussi plus accessoirement du contrôle de gestion et de l'audit interne.

L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétence plus spécialisée dans le domaine de la comptabilité, du droit et de l'audit. Il s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel. Elle est réalisée en collaboration avec les milieux professionnels de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, milieux avec lesquels l'I.A.E. de Dijon, et de manière plus large, l'Université de Bourgogne, ont tissé des liens étroits tant au plan régional que national. Le professionnel de la comptabilité se doit, en effet, de réunir aujourd'hui une double compétence : spécialiste du domaine comptable, il se doit d'être également généraliste, compte tenu de sa position de conseil du chef d'entreprise. Cette formation permet à ses étudiants d'obtenir des dispenses d'épreuves au niveau des diplômes comptables supérieurs et notamment 5 des 7 épreuves de Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG). Le bénéfice de ces dispenses d'épreuves (qui fait l'objet d'un arrêté ministériel) suppose le respect du référentiel programme défini par le DSCG ce qui a pour conséquence de contraindre en partie le contenu de la maquette de la formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

A l'issue de la première année de Master mention Comptabilité-Contrôle-Audit (M1 CCA), les étudiants ont vocation à intégrer la deuxième année du parcours Comptabilité- Contrôle-Audit. Néanmoins, ceux qui le désirent peuvent éventuellement envisager de terminer leur Master dans un autre parcours de Master au sein de l'Université de Bourgogne (Fiscalité, Finance, Contrôle de gestion, Recherche,...) ou dans une autre Université.

Les étudiants issus de la formation occupent des postes soit en cabinet d'expertise comptable et d'audit, soit en entreprise.

- *En cabinet*, les diplômés sont recrutés comme experts-comptables stagiaires, auditeurs juniors dans des cabinets d'audit ou collaborateurs dans des cabinets d'expertise-comptable. Le Master CCA de l'Université de Bourgogne confère par ailleurs la dispense de 5 des 7 épreuves du Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) et permet ainsi d'accéder au statut d'expert-comptable stagiaire.

- *En entreprise*, ils ont vocation à occuper des postes d'encadrement dans le domaine comptable et financier. En particulier, ils sont susceptibles d'intégrer des directions financières, directions comptables, secrétariats généraux de sociétés, directions du budget, du contrôle de gestion ou services d'audit interne.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

A l'issue de la formation, les diplômés peuvent prendre en charge au sein de cabinets d'expertise comptable ou au sein de directions comptables et financières d'entreprises différentes fonctions autour des compétences variées suivantes :

- Activité de production de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Activité d'audit légal ou contractuel de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Accompagnement d'une entreprise en phase de création, développement, transformation ou transmission dans les domaines de la comptabilité, du droit et de la gestion ;
- Réalisation d'études ou de conseils dans le domaine comptable, juridique, fiscal ou social à la demande d'une entreprise
- Activité de contrôle de gestion au sein d'une entité ;
- Activité d'analyse et de diagnostic financier au sein d'une entité simple ou complexe
- Participation à la détermination et à la mise en œuvre de la politique financière d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la conception et à l'utilisation d'outils de comptabilité de gestion.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

L'étudiant aura acquis des compétences générales en gestion qui lui assurent un niveau de connaissance indispensable à l'exercice de fonction d'encadrement dans l'entreprise. Par ailleurs, il aura acquis un début de spécialisation dans les domaines comptables, juridiques et financiers.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Modalités générales :

- *Procédure* : examen des dossiers puis, pour les dossiers retenus, entretien.
- *Examen des dossiers* : le parcours est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence de gestion ou éco-gestion parcours CCA, ou d'une licence CCA ou titulaires du DCG ou d'un diplôme équivalent. La commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (qualité, homogénéité et régularité des résultats, mentions,...), les stages (ou emplois d'été) réalisés ainsi que les résultats en comptabilité, droit et anglais.
- *Pièces requises dans le dossier* : CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus, relevé de notes du DCG (le cas échéant).
- *Entretien* : la commission pédagogique appréciera la motivation du candidat, son savoir être, son expérience professionnelle ainsi que la cohérence et la qualité de son projet professionnel. A l'issue, le jury arrête la liste des candidats admis dans la formation.

Les admissions sont prononcées par le Chef d'Etablissement sur proposition du Responsable de la mention CCA du Master.

L'admission s'effectue dans les limites de la capacité d'accueil, soit 25 étudiants.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Après examen des dossiers selon la procédure en vigueur, des étudiants peuvent également être admis en première année de Master à l'issue d'une procédure de validation d'acquis des diplômes étrangers ou une procédure de validation des acquis de l'expérience pour les salariés justifiant d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions comptables (VAE ou VAPP).

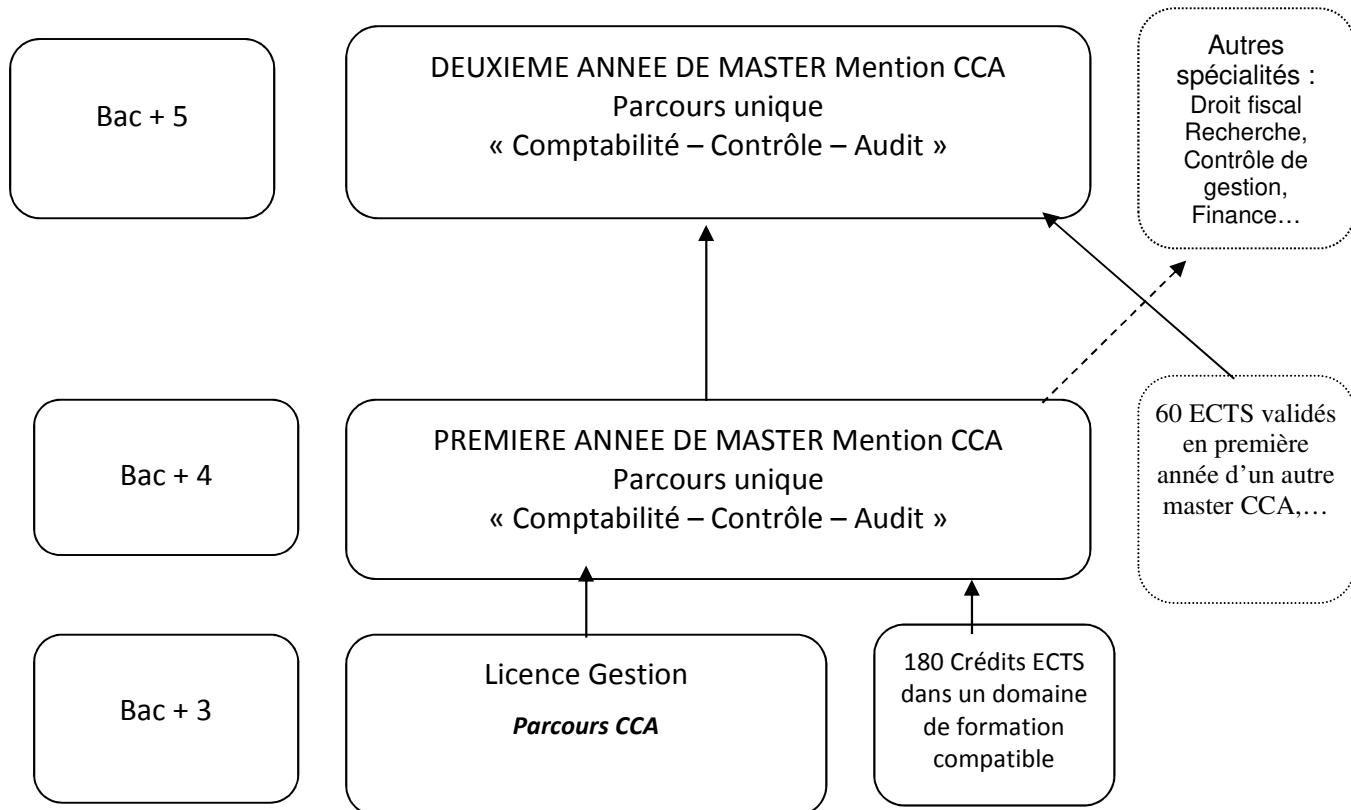
■ Remarques complémentaires :

Les candidats doivent suivre la procédure prévue par l'application e-candidat à partir du site de l'IAE. Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions seront indiquées en ligne (<http://iae.u-bourgogne.fr>).

Les candidats à la formation continue doivent se rapprocher du service de formation continue de l'Université de Bourgogne (SEFCA : <http://sefca.u-bourgogne.fr/>).

Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général des parcours possibles :**



■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion financière	Contrôle de gestion 1 (Mutualisé C/G)	18			18	3	CT écrit 2h	Epreuve écrite	3		3
	Gestion et Politique financière (Mutualisé Finance)	20			20	3	CT écrit 2h – CC dossier	Epreuve écrite	1.8	1.2	3
TOTAL UE 1		38			38	6			4.8	1.2	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langues et Communication	Communication professionnelle	15			15	3	CT	Epreuve écrite 2h	3		3
	Anglais - TOEIC	12	12		24	3	CT CC +oraux	Epreuve orale	2	1	3
TOTAL UE 2		27	12		39	6			5	1	6

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion comptable et fiscale	Technique comptable approfondie 1	16	8		24	2	CT	Epreuve orale	2		2
	Fiscalité 1	18	6		24	2	CT écrit – 2 heures	Epreuve orale	2		2
	Comptabilité des sociétés 1	12	12		24	2	CT	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 3		46	26		72	6			6		6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion juridique	Droit du travail 1	20			20	2	CT	Epreuve écrite	2		2
	Droit pénal des affaires	20			20	2	CT	Epreuve écrite	2		2
	Droit des sociétés1	18	6		24	2	CT	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 4		58	6		64	6			6		6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion stratégique et opérationnelle	Stratégie (Mutualisé Finance – Mkg)	20			20	3	CT écrit – 2h	Epreuve écrite	3		3
	Management des Systèmes Info 1	12	12		24	3		x	3		3
TOTAL UE 5		32	12		44	6			6		6

TOTAL S1		201	56		257	30			27,8	2,2	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement Financier	Marchés financiers et gestion des risques (Mutualisé Finance)	20			20	3	CT	Epreuve écrite 2h	3		3

	Gestion financière internationale (Mutualisé Finance)	20			20	3	CT	Epreuve écrite 2h	3		3
TOTAL UE 6		40			40	6			6		6

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contrôle de gestion et Systèmes d'information	Contrôle de gestion 2 (Mutualisé C/G)	18			18	3	CT	Epreuve écrite 2h	3		3
	Management des systèmes d'information 2	12	12		24	3	CT	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 7		30	12		42	6			6		6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langues et langages	Anglais TOEIC	12	12		24	2	CT	Epreuve écrite	2/3	1/3	2
	Informatique appliquée à la comptabilité	18	6		24	2	CT	Epreuve écrite	2		2
	Implication personnelle					2		Oral	2		2
TOTAL UE 4		30	18		48	6					6

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion comptable	Technique comptable approfondie 2	16	8		24	2	CT	Epreuve orale	2		2
	Comptabilité des sociétés 2	12	12		24	2	CT	Epreuve écrite	2		2
	Méthodologie de la recherche	15			15	2	CT + CC	Epreuve écrite	1	1	2
	Stage facultatif										
TOTAL UE 9		43	20		63	6			5	1	6

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et Fiscalité	Droit des sociétés 2	18	6		24	2	CT	Epreuve orale	2		2
	Droit du travail 2	20			20	2	CT – Ecrit 2h	Epreuve écrite	2		2
	Fiscalité 2	18	6		24	2	CT - Ecrit 2h	Epreuve orale	2		2
TOTAL UE 10		56	12		68	6			6		6

TOTAL S2		199	62		261	30			29	1	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont organisées dans l'année. La première session est organisée au terme de chacun des deux semestres d'enseignement. La deuxième session est organisée en septembre de chaque année pour chacun des deux semestres d'enseignement.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

▪ Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

▪ Précisions :

Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E : Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours. Les modalités pratiques sont rappelées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

Stage : A la fin de l'année de M1, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'une durée de 1 mois minimum (4 mois maximum) avant l'entrée en Master 2 au sein d'une entreprise ou d'un cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes (au cours de la période juin-septembre). Ce stage donne lieu à l'établissement d'une convention et à la désignation d'un

enseignant-suiveur. A l'issue de son stage, l'étudiant élabore un rapport de synthèse remis à l'enseignant-suiveur et fait compléter par l'entreprise d'accueil un document d'évaluation. Le stage facultatif ne donne lieu à l'attribution d'aucun crédit ECTS.

Redoublement : Le redoublement peut être autorisé par le jury.

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M2
Mention :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Parcours :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Volume horaire étudiant :	275 h	106 h	h	h	h	381 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Martial CHADEFAX Professeur ☎ 03.80.39.35.41 martial.chadefaux@u-bourgogne.fr	Nadine PICOT ☎ 03.80.39.57.48 cca-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IAE DIJON	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le parcours unique de la mention Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) a pour objectif de former aux métiers de la comptabilité, de l'expertise-comptable et de l'audit, mais aussi plus accessoirement du contrôle de gestion et de l'audit interne.

L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétence plus spécialisée dans le domaine de la comptabilité, du droit et de l'audit. Il s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel. Elle est réalisée en collaboration avec les milieux professionnels de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, milieux avec lesquels l'I.A.E. de Dijon, et de manière plus large, l'Université de Bourgogne, ont tissé des liens étroits tant au plan régional que national. Le professionnel de la comptabilité se doit, en effet, de réunir aujourd'hui une double compétence : spécialiste du domaine comptable, il se doit d'être également généraliste, compte tenu de sa position de conseil du chef d'entreprise. Cette formation permet à ses étudiants d'obtenir des dispenses d'épreuves au niveau des diplômes comptables supérieurs et notamment 5 des 7 épreuves de Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG). Le bénéfice de ces dispenses d'épreuves (qui fait l'objet d'un arrêté ministériel) suppose le respect du référentiel programme défini par le DSCG ce qui a pour conséquence de contraindre en partie le contenu de la maquette de la formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les étudiants issus de la formation occupent des postes soit en cabinet d'expertise comptable et d'audit, soit en entreprise.

- *En cabinet*, les diplômés sont recrutés comme experts-comptables stagiaires, auditeurs juniors dans des cabinets d'audit ou collaborateurs dans des cabinets d'expertise-comptable. Le Master CCA de l'Université de Bourgogne confère par ailleurs la dispense de 5 des 7 épreuves du Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) et permet ainsi d'accéder au statut d'expert-comptable stagiaire.

- *En entreprise*, ils ont vocation à occuper des postes d'encadrement dans le domaine comptable et financier. En particulier, ils sont susceptibles d'intégrer des directions financières, directions comptables, secrétariats généraux de sociétés, directions du budget, du contrôle de gestion ou services d'audit interne.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

A l'issue de la formation, les diplômés peuvent prendre en charge au sein de cabinets d'expertise comptable ou au sein de directions comptables et financières d'entreprises différentes fonctions autour des compétences variées suivantes :

- Activité de production de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Activité d'audit légal ou contractuel de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Accompagnement d'une entreprise en phase de création, développement, transformation ou transmission dans les domaines de la comptabilité, du droit et de la gestion ;
- Réalisation d'études ou de conseils dans le domaine comptable, juridique, fiscal ou social à la demande d'une entreprise ;
- Activité de contrôle de gestion au sein d'une entité ;
- Activité d'analyse et de diagnostic financier au sein d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la détermination et à la mise en œuvre de la politique financière d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la conception et à l'utilisation d'outils de comptabilité de gestion.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Les compétences acquises à l'issue de l'année de formation coïncident avec les compétences acquises à l'issue de la formation.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **Modalités générales :**

Année universitaire 2017- 2018 : Les étudiants qui ont validé les 60 ECTS de la 1^{ère} année de master spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit CCA peuvent postuler pour la poursuite de leurs études en deuxième année de Master CCA.

En fonction de la capacité d'accueil, les étudiants ayant validé 60 crédits ECTS d'un parcours d'une mention ou spécialité CCA d'un autre établissement, ou d'une formation supérieure dans le domaine des sciences de gestion ou d'autres disciplines jugées compatibles, peuvent être admis à postuler pour terminer leur parcours au sein de la deuxième année du Master CCA.

L'admission en deuxième année est prononcée après examen des dossiers des candidats et entretien pour les dossiers retenus. L'admission sera prononcée après avis favorable du Chef d'établissement et sur proposition du responsable de la mention. En tout état de cause, l'admission s'effectue compte tenu des capacités d'accueil de la spécialité (28 étudiants).

Années universitaires suivantes (à compter de 2018/2019) :

- *Procédure :*
 - Admission de plein droit des étudiants issus du Master 1 CCA de l'Université de Bourgogne ;
 - *Pour les autres candidats :* examen des dossiers puis, pour les dossiers retenus, entretien (*candidats au titre de la formation professionnelle continue ou étudiants issus d'un M1 CCA d'une autre Université ou étudiants issus d'une option audit ou assimilée d'une ESC, ...*)
- *Examen des dossiers :* La commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (qualité, homogénéité et régularité des résultats, mentions,...) ainsi que l'expérience professionnelle acquise, les stages (ou emplois d'été) réalisés ainsi que les résultats en comptabilité, droit et anglais.
- *Pièces requises dans le dossier :* CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus, relevé de notes du DCG (le cas échéant).
- *Entretien :* la commission pédagogique appréciera la motivation du candidat, son savoir être, son expérience professionnelle ainsi que la cohérence et la qualité de son projet professionnel. A l'issue, le jury arrête la liste des candidats admis dans la formation.
- *Capacité d'accueil :* 28 étudiants

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- Après examen des dossiers selon la procédure en vigueur (cf. ci-dessus), des étudiants peuvent également être admis en deuxième année de Master à l'issue d'une procédure de validation d'acquis des diplômes étrangers ou une procédure de validation des acquis de l'expérience pour les salariés justifiant d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions comptables (VAE ou VAPP).

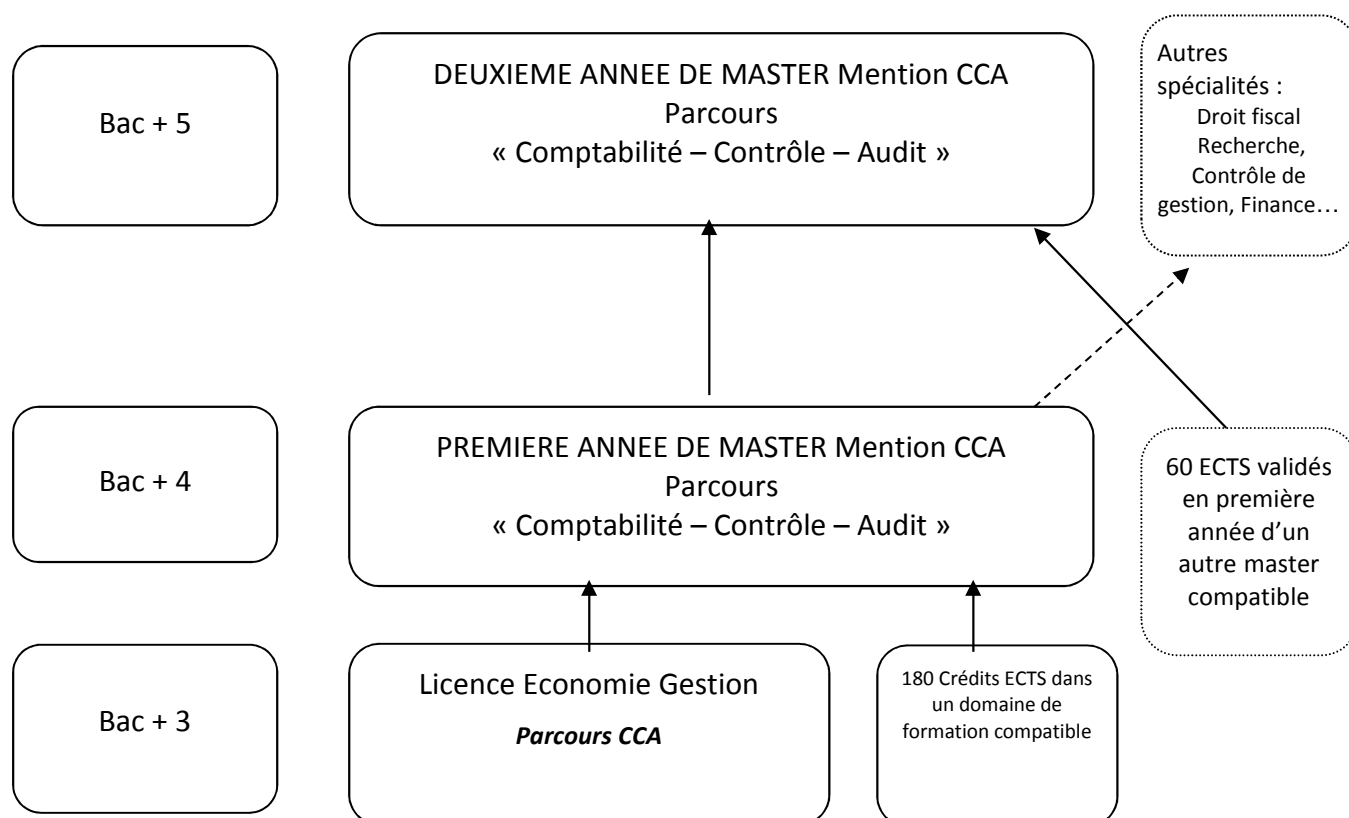
■ Remarques complémentaires :

Les candidats doivent suivre la procédure prévue par l'application e-candidat à partir du site de l'IAE. Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions seront indiquées en ligne (<http://iae.u-bourgogne.fr>).

Les candidats à la formation continue doivent se rapprocher du service de formation continue de l'Université de Bourgogne (SEFCA : <http://sefca.u-bourgogne.fr/>).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit des affaires	Droit de l'entreprise en difficulté	20			20	3	CT	Epreuve écrite	3		3
	Protection sociale	10			10	1	CT	Epreuve écrite	1		1

	Droit des affaires et du financement	20			20	2	CT	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 1		50			50	6			6		6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Comptabilité des structures	International Financial Accounting	25	10		35	3	CT	Epreuve écrite	3		3
	Comptabilité des sociétés	10	10		20	3	CT	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 2		35	20		55	6			6		6

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Audit des structures	Audit 1	10			10	2	CT	Epreuve orale	2		2
	Audit 2	30			30	4	CT	Epreuve orale	4		4
TOTAL UE 3		40			40	6			6		6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management comptable et financier	Ingénierie financière	20			20	3	CT	Epreuve écrite	3		3
	Comptabilité et contrôle de gestion	20	10		30	3	CT	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 4		40	10		50	6			6		6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement Economique de l'entreprise	Problèmes économiques contemporains	20			20	2	CT – Ecrit 2h	Epreuve orale	2		2
	Anglais	10	10		20	2	CT-CC	Epreuve orale	1.5	0.5	2
	Management des systèmes d'information	10	10		20	2	CT	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 5		40	20		60	6			5.5	0.5	6

TOTAL S3		205	50		255	30			29,5	0.5	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 4

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et Comptabilité des	Droit des sociétés	15	5		20	3	CT	Epreuve écrite	3		3
	Comptabilité des	15	15		30	3	CT	Epreuve écrite	3		3

structures	sociétés 2										
TOTAL UE 6		30	20		50	6			6		6

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Comptabilité et fiscalité	Technique comptable approfondie	15	15		30	3	CT	Epreuve orale	3		3
	Fiscalité	15	5		20	3	CT – Ecrit 2h	Epreuve orale	3		3
TOTAL UE 7		30	20		50	6			6		6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement des affaires	Grand Oral				10	4	CT - Oral	Epreuve orale	4		4
	Anglais	10	10		10	2	CT-CC	Epreuve orale	1.5	0.5	2
TOTAL UE 8		10	10		20	6			5.5	0.5	6

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage et relations professionnelles	Stage					12	CT	x	12		12
	Conférences et pratiques prof.		6		6						
TOTAL UE 9			6		6	12			12		12

TOTAL S4		70	56		126	30			29.5	0.5	30
-----------------	--	-----------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● *Sessions d'examen*

Deux sessions d'examens sont organisées dans l'année. La première session est organisée au terme de chacun des deux semestres d'enseignement. La deuxième session est organisée en septembre de chaque année pour chacun des deux semestres d'enseignement.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

▪ Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

▪ Précisions :

• Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E :

Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours et figurent dans le tableau ci-dessus. Les modalités pratiques sont rappelées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

• Dispositions relatives au stage de Master 2 :

Le stage est accompli chaque année entre la rentrée des vacances de Noël et la rentrée des vacances de Printemps. Le stage est réalisé au sein d'un cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou auprès d'une direction comptable et financière d'entreprise. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la Mention CCA. Le responsable de la mention veille à ce que les suivis de stage soient équitablement répartis entre les membres de l'équipe pédagogique. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la formation. Le rapport fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant suiveur ainsi que du responsable dans l'entreprise. Si le responsable de l'entreprise est empêché pour la soutenance, l'entreprise transmet un avis circonstancié sur le travail accompli par le stagiaire. Il est remplacé pour la soutenance par un autre membre de l'équipe pédagogique. A l'issue de la soutenance, le jury attribue au candidat une note prenant en considération le travail du stagiaire dans l'entreprise, la qualité du rapport présenté ainsi que la qualité de la soutenance.

• Dispositions relatives à l'épreuve du Grand Oral en Master 2:

L'épreuve du Grand Oral a pour objet de permettre aux étudiants de présenter devant un jury composé de professionnels et d'enseignants du Master CCA, un exposé sur un sujet de synthèse ayant trait au domaine de la formation. Le sujet, tiré au sort, fait l'objet d'une préparation en bibliothèque pendant 3 heures. A l'issue de cette préparation, le candidat disposera de quinze minutes pour exposer son sujet,

la présentation étant suivie d'un échange avec le jury sous forme de questions réponses dans la limite de quinze minutes. Cette épreuve permet notamment à la formation de justifier la dispense du Grand Oral prévue dans les examens comptables nationaux.

- Redoublement : Le redoublement peut être autorisé par le jury.